

février 2008

Contribuables du Lyonnais**Editorial**

L'aspect financier de la gestion d'une municipalité n'est qu'un des aspects parmi d'autres (service aux citoyens, embellissement, équipements publics, sécurité, transports, écoles, aide sociale, etc...). Cependant, il nous paraît fondamental, car c'est celui qui conditionne la bonne réalisation de tous les autres.

L'examen des comptes des communes que nous venons de réaliser démontre malheureusement qu'une gestion rigoureuse n'a pas été la préoccupation première de la plupart des municipalités.

Croissance non contrôlée des dépenses de fonctionnement et augmentation non justifiée de la fiscalité sont trop souvent constatées.

La disparité des niveaux de dépenses de fonctionnement (cf page 2) montre que ce ne sont pas les communes qui dépensent le moins par habitant qui offrent le moins de services à leurs citoyens.

Avec des moyens similaires, deux maires peuvent obtenir des résultats très dissemblables pour leur ville.

Il est donc primordial de ne pas confier la gestion de votre commune à des candidats qui n'ont pas démontré précédemment leurs capacités à bien gérer.

Ce ne sont pas les partis politiques qui gèrent les communes, ce sont les hommes.

Afin de vous aider à choisir, vous trouverez page 11 une liste de questions à poser aux candidats.

Leurs réponses doivent vous éclairer sur les choix de gestion qu'ils veulent faire. Elles seront aussi, une fois élus, un engagement de leur part que vous pourrez suivre (et leur rappeler !) tout au long de leur mandat.

Votez utile !

Michel VERGNAUD

La gestion financière des communes du Rhône de plus de 10.000 habitants, de 2001 à 2006

A l'approche des élections municipales, nous avons voulu vous informer sur la façon dont votre commune a été gérée financièrement pendant la mandature qui se termine.

Ne pouvant matériellement pas passer à la loupe, l'ensemble des communes du Rhône, nous nous sommes limités à examiner les synthèses des comptes des communes du Rhône de plus de 10.000 habitants, telles que les fournit le Ministère des Finances.

Notre analyse a permis de déterminer 11 critères sur lesquels ces villes ont été jugées (cf page 4 la liste des critères et la notation adoptée pour chacun d'eux). Ils peuvent se regrouper en 4 familles qui expriment :

1. la croissance et le niveau des dépenses de fonctionnement, la croissance des frais de personnel, et leur part à l'intérieur des premières,
2. la capacité à dégager un excédent de fonctionnement, afin d'assurer des possibilités d'investissement (entretien du patrimoine existant et nouveaux équipements), et la comparaison avec le niveau d'investissement effectif,
3. l'évolution de la dette et la capacité de la commune à la rembourser,
4. la croissance de la fiscalité locale directe (taxe d'habitation et taxe foncière incluant les parts des syndicats intercommunaux et de l'intercommunalité).

Vous trouverez en pages 2 et 3 une comparaison des communes sur ces 4 familles de critères et en pages 5 à 10 le détail des résultats obtenus par chaque collectivité, avec nos commentaires.

Voici le tableau récapitulatif donnant le classement des villes ainsi que la note globale obtenue dans chacune des familles de critères :

Ville	bonus/malus par famille de critères					Note
	Dép. fonct.	EBF/équipt	Dette	Fiscalité	Total	
Bron	3,0	0,0	1,5	-0,5	4,0	14,0
Givors	2,0	-1,0	2,5	-0,5	3,0	13,0
Rillieux	0,0	0,0	2,0	-0,5	1,5	11,5
Meyzieu	-2,5	0,0	3,0	0,0	0,5	10,5
Ste-Foy-les-Lyon	0,0	-1,5	2,0	0,0	0,5	10,5
St-Priest	-1,0	-1,0	2,5	-1,0	-0,5	9,5
Tarare	0,5	-2,0	2,0	-1,5	-1,0	9,0
Mions	0,0	-1,5	2,0	-2,0	-1,5	8,5
Vénissieux	-1,0	-0,5	1,0	-1,0	-1,5	8,5
Villeurbanne	-1,0	-2,0	3,0	-1,5	-1,5	8,5
St-Genis-Laval	-1,5	-1,0	2,0	-1,5	-2,0	8,0
Villefranche	-2,5	-1,0	2,0	-1,0	-2,5	7,5
Brignais	-2,5	0,0	0,0	-0,5	-3,0	7,0
Ecully	-1,0	-2,0	2,0	-2,0	-3,0	7,0
Lyon	-2,0	0,0	0,0	-1,0	-3,0	7,0
Oullins	-0,5	0,0	-0,5	-2,0	-3,0	7,0
Décines	-2,5	-0,5	0,0	-0,5	-3,5	6,5
Francheville	-2,0	-0,5	0,0	-1,5	-4,0	6,0
Genas	-2,5	-3,0	3,0	-1,5	-4,0	6,0
Vaux-en-Velin	-2,5	-1,0	-0,5	0,0	-4,0	6,0
Caluire	-2,5	0,0	-1,0	-1,0	-4,5	5,5
Tassin	-1,0	-1,0	-0,5	-2,0	-4,5	5,5
St-Fons	-3,5	-2,0	0,0	-0,5	-6,0	4,0

Nous avons également établi une liste de questions aux candidats-maires afin de leur demander leurs positions sur des sujets primordiaux de gestion municipale. Vous la trouverez en page 11 de ce bulletin.

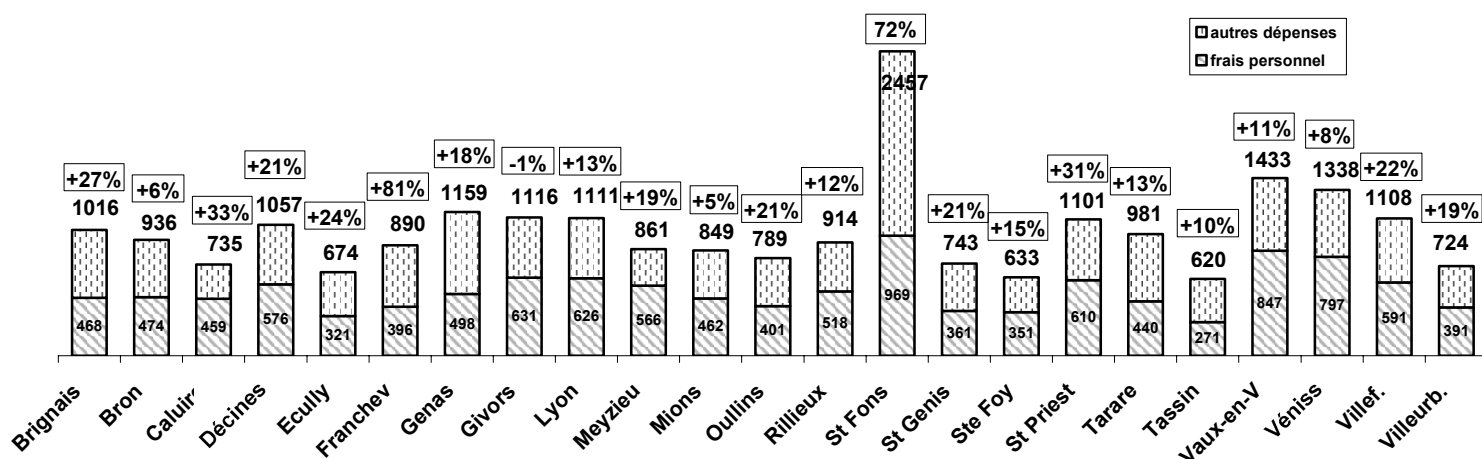
Ce questionnaire sera également adressé aux principaux candidats des communes suivantes : **Lyon, Villeurbanne, Caluire, Sainte-Foy-les-Lyon, Ecully et Tarare.** Nos conclusions figurent en page 12.

Les dépenses de fonctionnement

Le graphique ci-dessous indique pour chaque commune, en partant du haut, les éléments suivants :

- **la croissance de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de 2001 à 2006** (hors investissement) (encadré), elle va de -1% à Givors à + 72% pour Saint-Fons. En référence, il faut noter que, sur la même période, le coût de la vie augmentait de 10%, celui du Produit Intérieur Brut (PIB) de la France, de 16,5%.
- **le montant de ces dépenses en 2006** (dernier exercice connu), exprimé en euros par habitant. Il va de 620 € à Tassin ou 633 € à Sainte-Foy, jusqu'à 1.433 € à Vaux-en-Velin et même 2.457 € à Saint-Fons, soit 4 fois plus !
- **le montant des dépenses de personnel 2006**, en euros par habitant, qui va de 271 € à Tassin ou 321 € à Ecully, jusqu'à 847 € à Vaux-en-Velin, et même 969 € à Saint-Fons.

Pour des raisons de lisibilité, la part des dépenses de personnel à l'intérieur des dépenses de fonctionnement n'a pas été indiquée, mais elle va de 40% à Saint-Fons, ou 44% à Genas, à 66% à Meyzieu. Elle figure dans les tableaux propres à chaque commune et est un de nos critères de notation.

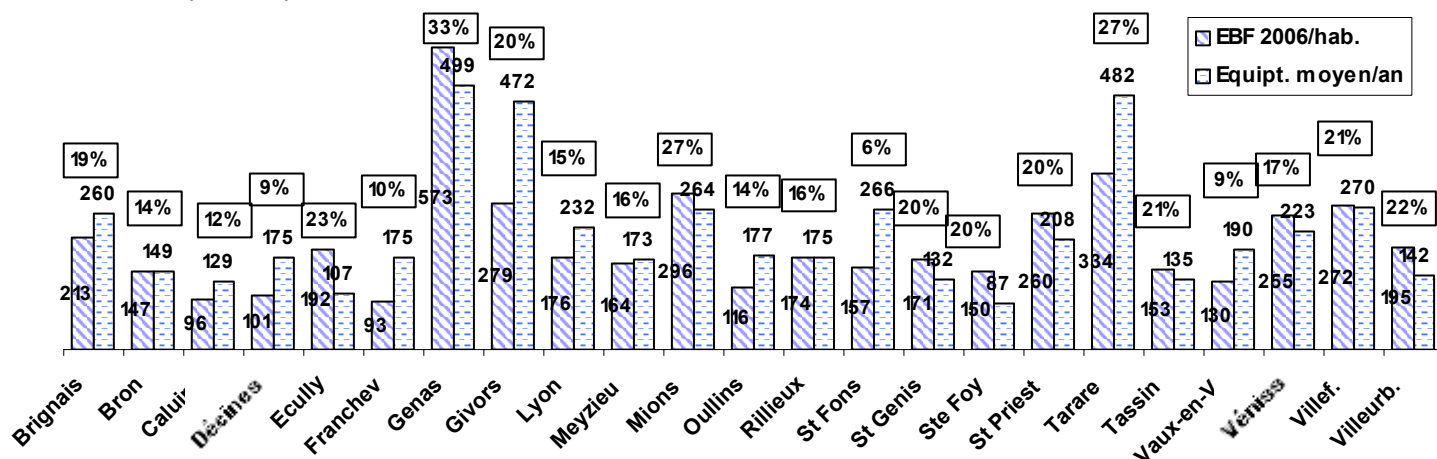


L'excédent brut de fonctionnement et les dépenses d'équipement

Sur le graphique ci-dessous, nous avons fait figurer pour chaque commune les éléments suivants :

- l'EBF (« **Excédent Brut de Fonctionnement** ») constaté fin 2006 : c'est ce qu'il reste comme disponible pour l'investissement, une fois que toutes les dépenses de fonctionnement ont été réalisées,
- **la moyenne annuelle des dépenses d'équipement** réalisées depuis 2001.
- au-dessus de chaque colonne et encadré, **la part des recettes de fonctionnement que représente l'EBF**. Inférieur à 10% (Décines et St-Fons), la commune n'a pas de moyens suffisants pour entretenir son patrimoine. Supérieur à 20% (Ecully, Genas, Mions, Tarare et Tassin), ce ratio est trop fort : la commune a trop de recettes par rapport à ses besoins. Les investissements lourds doivent être financés non par l'impôt mais par l'emprunt !

Les 2 colonnes devraient être à peu près au même niveau. Si l'EBF est nettement supérieur aux dépenses d'équipement (Ecully, Sainte-Foy, et à un degré moindre Villeurbanne), il est trop élevé pour les besoins. Dans le cas inverse (Givors, St Fons, Tarare), soit la commune avait des réserves financières ou a réalisé des biens, soit elle a dû financer ces investissements par l'emprunt.



La dette et la capacité de la rembourser

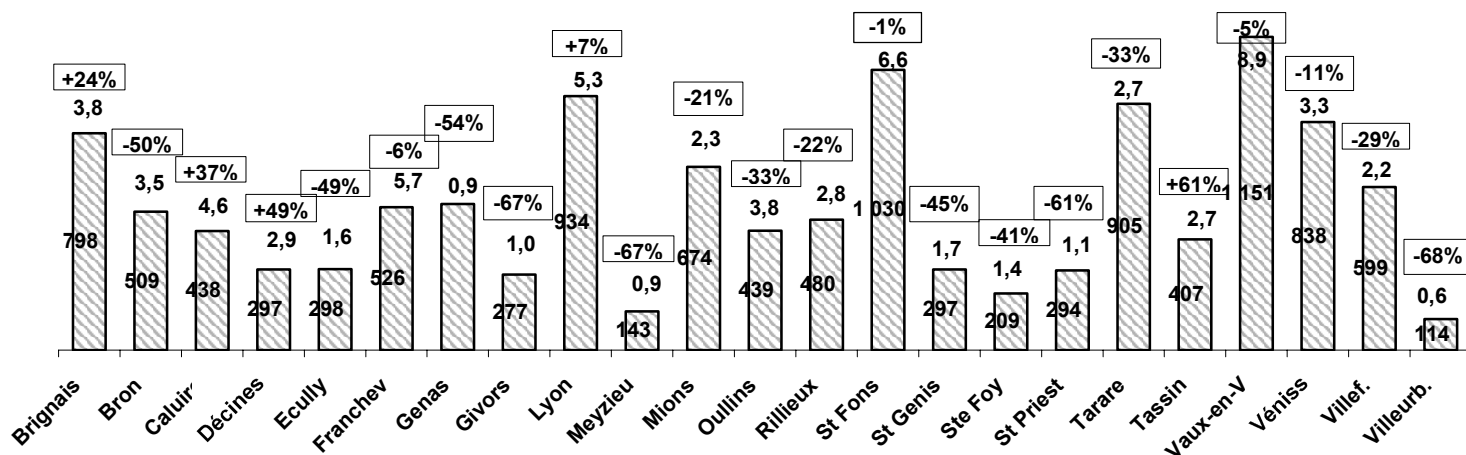
Nous avons fait figurer sur le graphique ci-dessous les éléments suivants:

- **Le montant de la dette à fin décembre 2006**, en euros par habitant (dans les colonnes),
- **Le taux de croissance de cette dette de 2001 à 2006**, c'est-à-dire en 5 ans (pourcentage encadré),
- **Le rapport entre le montant de cette dette et celui de l'EBF** (excédent brut de fonctionnement) c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire à son remboursement ... si la commune ne faisait plus aucune dépense d'équipement. La moyenne constatée en France pour ce ratio varie de 4,5 à 5,5 années suivant la taille des communes

On s'aperçoit malheureusement que les communes les plus endettées (St-Fons et Vaux-en-Velin) sont aussi celles qui ont le plus de difficultés à rembourser leur dette.

On constate également qu'une majorité des communes étudiées ont pu réduire leur dette, certaines de façon conséquente : Bron, Ecully, Genas, Givors, Meyzieu, St-Genis-Laval, St-Priest et Villeurbanne.

D'autres, au contraire, l'ont sensiblement augmentée : Caluire, Décines, Oullins et Tassin.



L'augmentation de la fiscalité locale

Depuis la mise en place de la TPU en 2003, la part des taxes d'habitation et taxe foncière versées précédemment aux communautés de communes (ou urbaines) est maintenant versée aux communes. Nous avons donc comparé ce qu'un habitant payait en moyenne en 2001 à ces deux collectivités et ce qu'il a versé en moyenne en 2007 à sa commune. Nous avons tenu compte du seul abattement général à la base (donc pas des abattements familiaux) et des sommes versées aux syndicats intercommunaux.

Chaque colonne cumule le montant de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière.

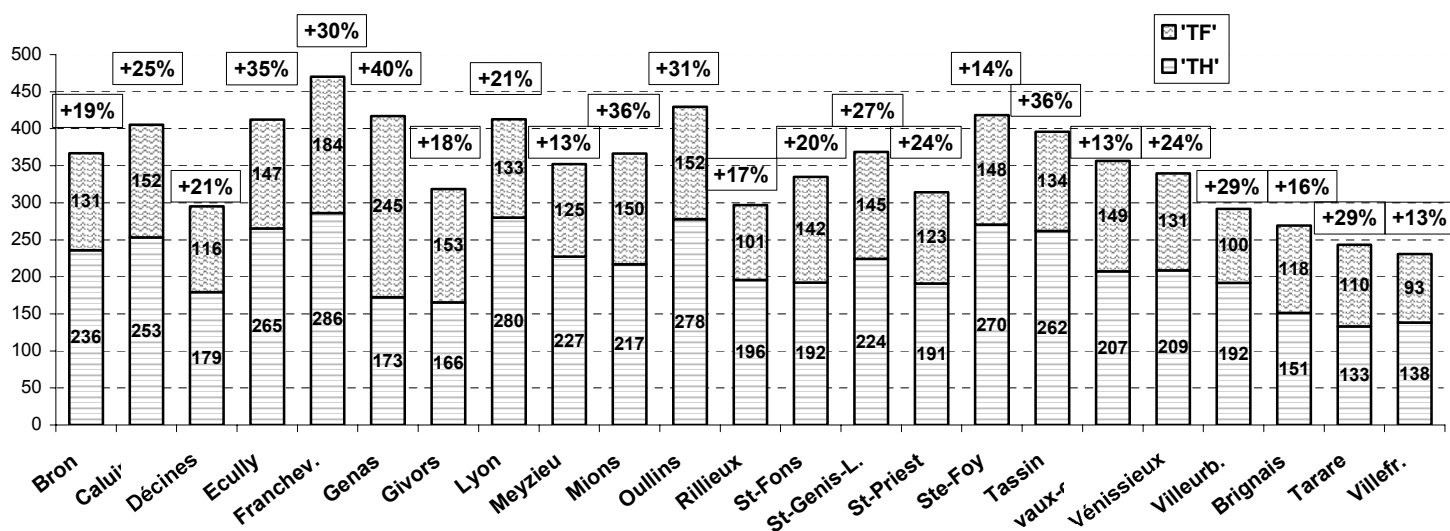
Nous avons indiqué également **la croissance de ce cumul de 2001 à 2007** (encadré).

Afin d'éviter toute polémique, nous n'avons pas tenu compte du niveau de ces impôts locaux dans notre notation, mais seulement de la croissance constatée.

De 2001 à 2007, l'augmentation du coût de la vie ayant été d'environ 12%, nous constatons malheureusement que 6 villes ont augmenté leur fiscalité de plus de 30% : Ecully, Francheville, Genas, Mions, Oullins, et Tassin et 9 autres de plus de 20% : Caluire, Décines, Lyon, St-Fons, St-Genis-Laval, St-Priest, Tarare, Vénissieux et Villeurbanne.

Meyzieu, Sainte-Foy, Vaux-en-Velin et Villefranche ont été les moins gourmandes, n'augmentant la pression fiscale que de 13 à 14%, taux supérieur cependant à l'inflation !

Il est à noter que les habitants des communes situées hors de la communauté urbaine de Lyon (Brignais, Tarare et Villefranche) paient beaucoup moins d'impôts que ceux habitant le Grand Lyon.



Les différents paramètres étudiés et leur notation

Nous avons pris l'ensemble des informations pour chaque commune pour les années 2001 à 2006 sur le site internet du Ministère des Finances traitant des collectivités locales (accessible par le site de CANOL). Après analyse de l'ensemble des données, nous avons choisi celles qui nous paraissent les plus significatives de la qualité de la gestion. Nous les avons comparées aux moyennes constatées dans les villes de même importance (strates) et avons affecté aux paramètres retenus des points de "bonus" ou de "malus", suivant qu'ils se situaient dans des zones que nous considérons comme acceptables ou qu'ils s'en écartaient favorablement ou défavorablement.

Les étalons que nous avons pris sont l'augmentation de l'indice INSEE du coût de la vie pendant la période 2001-2006 : 10% et celle du PIB (Produit Intérieur Brut) de la France : 16,5%. Nous considérons qu'une croissance raisonnable doit être comprise entre 8 et 12% et ne devrait pas, sauf cas exceptionnel, dépasser celle du PIB. Les dépenses des collectivités territoriales augmentent beaucoup trop vite et contribuent ainsi exagérément au fort taux de prélèvements obligatoires et au déficit de la France.

Examinons un par un les paramètres que nous avons considérés et les barèmes que nous avons choisis :

Notation	+1,5	+1	+0,5	0	-0,5	-1	-1,5
Croissance dép. de fonctionnt	< 0%	0 à 4%	4 à 8%	8 à 12%	12 à 16,5%	16,5 à 25%	> 25%
Elles ont augmenté en moyenne de 14% à 24% suivant les strates, beaucoup trop par rapport à l'augmentation du coût de la vie							
Dép. fonct / moyenne strate	< 30%	-30 à -20%	-20 à -10%	-10 à 0%	0 à 10%	10 à 20%	> 20%
Un bon point si les dépenses de fonctionnement restent inférieures à la moyenne de la strate. Un mauvais si elles la dépassent							
Croissance dép. de personnel	< 0%	0 à 4%	4 à 8%	8 à 12%	12 à 16,5%	16,5 à 25%	> 25%
Même principe que pour les dépenses de fonctionnement. Elles ont augmenté de 16 à 25% en moyenne suivant la taille des villes							
dép. personnel / dép. fonctionnt	< 36%	38 à 42%	42 à 48%	48 à 52%	52 à 58%	58 à 64%	> 64%
Une trop grande part de dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement ne laisse aucune marge de manoeuvre pour gérer ces dernières. Ce ratio varie de 50 à 55% suivant les strates.							
EBF / Recettes fonctionnement				10 à 20%	20 à 30%	30 à 40%	> 40%
5 à 10%							
0 à 5%							
< 0%							
L'EBF (Excédent Brut de Fonctionnement) est la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement. Il doit permettre de réaliser le gros entretien du patrimoine de la ville et se situer entre 10 et 20% des recettes. Moins de 10% est insuffisant, plus de 20% est trop élevé... on peut alors baisser les impôts ! Il varie de 33€/hab. à 72 € suivant les strates.							
Capacité auto-financement nette				0 à 150€	150 à 250€	250 à 350€	> 350€
-50 à 0€							
-100 à -50€							
< -100€							
Il est égal à l'EBF - le remboursement de l'amortissement du capital de la dette. Il doit être positif ... sinon, le recours à l'emprunt devient indispensable pour entretenir le patrimoine de la commune ! S'il est trop élevé, c'est qu'il y a des recettes en excédent et qu'il est donc possible de baisser les impôts !							
Dép. équipt / (dép. équipt + d. fonct.)				> 10%	0 à 10%	0 à -10%	< -10%
C'est la part des dépenses consacrée au gros entretien du patrimoine et aux nouveaux investissements. S'il est inférieur à 10%, il y a de grandes chances pour que l'entretien du patrimoine de la ville soit sacrifié !							
Dép. équipt / EBF				> 100%	80 à 100%	60 à 80%	< 60%
Si les dépenses d'équipement sont inférieures à l'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF), c'est que les recettes sont trop importantes ... les impôts locaux devraient donc être baissés ! Le ratio moyen varie de 117% à 162% suivant les strates.							
Croissance de la dette	> -50%	-50 à -20%	-20 à 5%	5 à 15%	15 à 30%	+30 à 50%	> 50%
Des bons points si elle diminue, des mauvais si elle augmente plus que l'inflation !							
Dette / EBF en années	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 4,5 ans	4,5 à 5,5 ans	5,5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans
La moyenne varie entre 4,6 et 5,5 années suivant les tailles de ville. Plus elle est faible, plus la ville a de capacités d'investir !							
Notation	0	-0,5	-1	-1,5	-2	-2,5	-3
Croiss. taxes Habit. + foncière	< 15%	+15 à 20%	+20 à 25%	+25 à 30%	+30 à 35%	+35 à 40%	> 40%
Elle est calculée de 2001 à 2007, en incluant les taux des syndicats intercommunaux et celui des communautés de communes (afin d'annihiler les effets de la Taxe Professionnelle Unique). L'augmentation du coût de la vie pendant la période avoisinant 12%, toute augmentation supérieure à 15% est pénalisée !							

Après avoir noté chaque commune sur chacun de ces 11 critères, nous avons ajouté le total des points obtenus à la moyenne 10, afin d'obtenir une note sur 20.

Les villes dont la note est supérieure à 10 ont, à nos yeux, profité de cette mandature pour globalement :

- ne pas avoir augmenté leurs dépenses plus que le coût de la vie,
- avoir conservé un excédent de recettes suffisant pour entretenir leur patrimoine et créer de nouveaux équipements,
- maintenir la dette à un niveau tel qu'il est possible de la rembourser rapidement
- ne pas avoir augmenté la fiscalité locale plus que l'inflation

Celles qui obtiennent une note inférieure n'ont pas su limiter leurs dépenses, ont dû augmenter leur fiscalité et/ou la dette ... ou ont généré des recettes superflues par rapport aux investissements réalisés.

Notation des villes

Vous trouverez dans les pages suivantes, pour chacune des 23 communes étudiées, les éléments suivants :

- Le nom de la ville avec la note globale obtenue, c'est-à-dire 10, à laquelle nous avons ajouté le total des points de bonus/malus affectés,
- Chacun des 11 paramètres évalués avec la valeur propre à la commune ainsi que les points de bonus/malus attribués en fonction du barème figurant page 4,
- En regard de ces paramètres, les commentaires justifiant les points attribués

BRIGNAIS

7/20

Croissance dép. de fonctionnt	27%	-1,5
Dép. fonct / moyenne strate	-2%	0,0
Croissance dép. de personnel	31%	-1,5
dép. personnel / dép. fonctionnt	46%	0,5
EBF / Recettes fonctionnement	19%	0,0
Capacité auto-financement nette	94 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	20%	0,0
Dép. équipt / EBF	122%	0,0
Croissance de la dette	24%	-0,5
Dette / EBF en années	3,8	0,5
Croissance taxes Habit. + foncière	16%	-0,5

Trop forte croissance des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel, même si ces derniers restent inférieurs à la moyenne de la strate

Part relativement faible des dépenses de personnel

Bon équilibre dépenses/recettes/dépenses d'équipement

Dette en augmentation, mais facilement remboursable

Augmentation des impôts supérieure à l'inflation

BRON

14/20

Croissance dép. de fonctionnt	6%	0,5
Dép. fonct / moyenne strate	-20%	1,0
Croissance dép. de personnel	-1%	1,5
dép. personnel / dép. fonctionnt	51%	0,0
EBF / Recettes fonctionnement	14%	0,0
Capacité auto-financement nette	49 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	14%	0,0
Dép. équipt / EBF	101%	0,0
Croissance de la dette	-50%	1,0
Dette / EBF en années	3,5	0,5
Croissance taxes Habit. + foncière	19%	-0,5

Croissance des dépenses de fonctionnement et de personnel inférieures à l'inflation. Elles sont inférieures à la moyenne de la strate.

Bon équilibre dépenses/recettes/dépenses d'équipement

Dette sensiblement réduite et facilement remboursable

Croissance de la fiscalité supérieure à l'inflation

CALUIRE

5,5/20

Croissance dép. de fonctionnt	33%	-1,5
Dép. fonct / moyenne strate	-37%	1,5
Croissance dép. de personnel	54%	-1,5
dép. personnel / dép. fonctionnt	62%	-1,0
EBF / Recettes fonctionnement	12%	0,0
Capacité auto-financement nette	43 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	15%	0,0
Dép. équipt / EBF	134%	0,0
Croissance de la dette	37%	-1,0
Dette / EBF en années	4,6	0,0
Croissance taxes Habit. + foncière	25%	-1,0

Très forte croissance des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel, qui restent cependant bien inférieurs à la moyenne de la strate

Beaucoup trop forte proportion de frais de personnel

Bon équilibre dépenses/recettes/dépenses d'équipement

La dette, en forte augmentation, se situe à un niveau moyen

Forte augmentation de la fiscalité

DECINES**6,5/20**

Croissance dép. de fonctionnt	21%	-1,0
Dép. fonct / moyenne strate	-10%	0,0
Croissance dép. de personnel	20%	-1,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	55%	-0,5
EBF / Recettes fonctionnement	9%	-0,5
Capacité auto-financement nette	28 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	14%	0,0
Dép. équipt / EBF	173%	0,0
Croissance de la dette	49%	-1,0
Dette / EBF en années	2,9	1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	20%	-0,5

Croissance des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel supérieure à l'inflation, mais leur niveau reste légèrement inférieur à la moyenne de la strate

Forte proportion de frais de personnel

Bon équilibre dépenses/recettes/dépenses d'équipement

Forte augmentation de la dette, qui reste facilement remboursable

Augmentation de la fiscalité supérieure à l'inflation

ECULLY**7/20**

Croissance dép. de fonctionnt	24%	-1,0
Dép. fonct / moyenne strate	-35%	1,5
Croissance dép. de personnel	33%	-1,5
dép. personnel / dép. fonctionnt	48%	0,0
EBF / Recettes fonctionnement	23%	-0,5
Capacité auto-financement nette	132 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	14%	0,0
Dép. équipt / EBF	56%	-1,5
Croissance de la dette	-49%	1,0
Dette / EBF en années	1,6	1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	35%	-2,0

Augmentation très forte des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel qui restent toutefois très inférieurs aux moyennes de la strate

Part correcte des dépenses de personnel

EBF trop important compte tenu du niveau de dépenses d'équipement réalisé

Dette fortement réduite et facilement remboursable

Fiscalité en forte augmentation, sans justification, malgré un niveau déjà très élevé

FRANCHEVILLE**6/20**

Croissance dép. de fonctionnt	81%	-1,5
Dép. fonct / moyenne strate	-14%	0,5
Croissance dép. de personnel	53%	-1,5
dép. personnel / dép. fonctionnt	44%	0,5
EBF / Recettes fonctionnement	10%	-0,5
Capacité auto-financement nette	1 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	16%	0,0
Dép. équipt / EBF	188%	0,0
Croissance de la dette	-6%	0,5
Dette / EBF en années	5,7	-0,5
Croissance taxes Habit. + foncière	30%	-1,5

Croissance extrêmement forte des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel, qui restent toutefois inférieurs à la moyenne de la strate

Proportion de frais de personnel ne présentant pas de contrainte

Excédent Brut de fonctionnement faible

Dette en légère diminution, mais qui reste trop élevée

Forte augmentation de la fiscalité, qui atteint des sommets !

GENAS**6/20**

Croissance dép. de fonctionnt	18%	-1,0
Dép. fonct / moyenne strate	12%	-0,5
Croissance dép. de personnel	63%	-1,5
dép. personnel / dép. fonctionnt	43%	0,5
EBF / Recettes fonctionnement	33%	-1,0
Capacité auto-financement nette	398 €	-1,5
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	30%	0,0
Dép. équipt / EBF	87%	-0,5
Croissance de la dette	-54%	1,5
Dette / EBF en années	0,9	1,5
Croissance taxes Habit. + foncière	28%	-1,5

Les dépenses de fonctionnement croissent plus vite que l'inflation et dépassent la moyenne de la strate

Les frais de personnel sont en très forte augmentation, mais restent toutefois à un niveau moyen, sans présenter de contrainte

Le ratio élevé d'EBF montre un excédent très important des recettes sur les dépenses.

Cet excédent est injustifié, les dépenses d'équipement très élevées ne devant pas être financées par les recettes de fonctionnement (en particulier la fiscalité) mais par l'emprunt !

Réduction forte de la dette qui est très faible

Augmentation forte de la fiscalité qui n'était pas nécessaire

GIVORS**13/20**

Croissance dép. de fonctionnt	-1%	1,5
Dép. fonct / moyenne strate	8%	0,0
Croissance dép. de personnel	2%	1,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	57%	-0,5
EBF / Recettes fonctionnement	20%	-0,5
Capacité auto-financement nette	233 €	-0,5
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	30%	0,0
Dép. équipt / EBF	169%	0,0
Croissance de la dette	-67%	1,5
Dette / EBF en années	1,0	1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	18%	-0,5

Baisse relative des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel par rapport à l'inflation.

Ces dépenses restent toutefois supérieures à la moyenne de la strate

Les frais de personnel sont trop importants

Un EBF et une capacité d'auto-financement élevés démontrent des recettes de fonctionnement supérieures aux besoins, les investissements importants devant être financés par l'emprunt et non par la fiscalité

Dette fortement réduite et très facilement remboursable

Augmentation de la fiscalité supérieure à l'inflation

LYON**7/20**

Croissance dép. de fonctionnt	13%	-0,5
Dép. fonct / moyenne strate	-8%	0,0
Croissance dép. de personnel	20%	-1,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	56%	-0,5
EBF / Recettes fonctionnement	15%	0,0
Capacité auto-financement nette	56 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	17%	0,0
Dép. équipt / EBF	132%	0,0
Croissance de la dette	7%	0,0
Dette / EBF en années	5,3	0,0
Croissance taxes Habit. + foncière	21%	-1,0

Les dépenses de fonctionnement augmentent du fait de dépenses de personnel non maîtrisées. Celles-ci sont supérieures à la moyenne de la strate et représentent une part trop importante des dépenses de fonctionnement.

EBF et capacité d'auto-financement corrects compte tenu du niveau des dépenses d'équipement

Dette stable

Augmentation trop forte de la fiscalité

MEYZIEU**10,5/20**

Croissance dép. de fonctionnt	19%	-1,0
Dép. fonct / moyenne strate	-26%	1,0
Croissance dép. de personnel	19%	-1,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	66%	-1,5
EBF / Recettes fonctionnement	16%	0,0
Capacité auto-financement nette	114 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	17%	0,0
Dép. équipt / EBF	105%	0,0
Croissance de la dette	-67%	1,5
Dette / EBF en années	0,9	1,5
Croissance taxes Habit. + foncière	13%	0,0

Dépenses de fonctionnement et frais de personnel augmentent plus rapidement que l'inflation, mais restent inférieurs à la moyenne de la strate

Proportion beaucoup trop élevée de frais de personnel

Bon équilibre dépenses/recettes/dépenses d'équipement

Dette fortement réduite et facilement remboursable

Croissance de la fiscalité en ligne avec l'inflation

MIONS**8,5/20**

Croissance dép. de fonctionnt	5%	0,5
Dép. fonct / moyenne strate	-18%	1,0
Croissance dép. de personnel	23%	-1,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	54%	-0,5
EBF / Recettes fonctionnement	27%	-0,5
Capacité auto-financement nette	227 €	-0,5
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	24%	0,0
Dép. équipt / EBF	89%	-0,5
Croissance de la dette	-21%	1,0
Dette / EBF en années	2,3	1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	35%	-2,0

Croissance limitée des dépenses de fonctionnement qui restent inférieurs à la moyenne de la strate

Les dépenses de personnel augmentent vite et représentent un risque de dérapage

L'EBF et la capacité d'auto-financement sont trop élevés, les dépenses d'équipement élevées ne devant pas être financées par la fiscalité mais par l'emprunt !

Dette réduite et facilement remboursable

Très forte augmentation de la fiscalité qui n'est pas justifiée !

OULLINS**7/20**

Croissance dép. de fonctionnt	21%	-1,0
Dép. fonct / moyenne strate	-33%	1,5
Croissance dép. de personnel	19%	-1,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	51%	0,0
EBF / Recettes fonctionnement	14%	0,0
Capacité auto-financement nette	49 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	18%	0,0
Dép. équipt / EBF	152%	0,0
Croissance de la dette	33%	-1,0
Dette / EBF en années	3,8	0,5
Croissance taxes Habit. + foncière	31%	-2,0

Croissance forte des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel qui restent sensiblement inférieurs à la moyenne de la strate

Proportion acceptable de frais de personnel

Bon équilibre dépenses/recettes/dépenses d'équipement

Dette en forte augmentation, mais qui reste facilement remboursable

Fiscalité en très forte augmentation malgré un niveau déjà élevé

RILLIEUX-LA-PAPE**11,5/20**

Croissance dép. de fonctionnt	12%	0,0
Dép. fonct / moyenne strate	-22%	1,0
Croissance dép. de personnel	13%	-0,5
Dép. personnel / moyenne strate	-16%	0,5
EBF / Recettes fonctionnement	16%	0,0
Capacité auto-financement nette	39 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	16%	0,0
Dép. équipt / EBF	101%	0,0
Croissance de la dette	-22%	1,0
Dette / EBF en années	2,8	1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	17%	-0,5

Croissance modérée des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel qui restent inférieurs aux moyennes de la strate

Trop forte proportion de frais de personnel

Bon équilibre dépenses/recettes/dépenses d'équipement

Dette en régression et facilement remboursable

Augmentation de la fiscalité supérieure à l'inflation

ST FONS**4/20**

Croissance dép. de fonctionnt	72%	-1,5
Dép. fonct / moyenne strate	138%	-1,5
Croissance dép. de personnel	42%	-1,5
dép. personnel / dép. fonctionnt	39%	1,0
EBF / Recettes fonctionnement	6%	-0,5
Capacité auto-financement nette	-190 €	-1,5
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	10%	0,0
Dép. équipt / EBF	170%	0,0
Croissance de la dette	-1%	0,5
Dette / EBF en années	6,6	-0,5
Croissance taxes Habit. + foncière	20%	-0,5

Croissances extrêmement fortes des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel qui dépassent de loin les moyennes de la strate

La faible proportion de frais de personnel n'est pas significative compte tenu des niveaux atteints !

Trop faible EBF ne permettant la réalisation d'aucun équipement sans recours à l'emprunt ou à la vente de biens de la commune

dette stable mais toujours trop élevée

augmentation de la fiscalité supérieure à l'inflation

SAINT-GENIS-LAVAL**8/20**

Croissance dép. de fonctionnt	21%	-1,0
Dép. fonct / moyenne strate	-28%	1,0
Croissance dép. de personnel	29%	-1,5
dép. personnel / dép. fonctionnt	49%	0,0
EBF / Recettes fonctionnement	20%	0,0
Capacité auto-financement nette	113 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	15%	0,0
Dép. équipt / EBF	77%	-1,0
Croissance de la dette	-45%	1,0
Dette / EBF en années	1,7	1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	27%	-1,5

Forte croissance des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel qui restent nettement inférieurs à la moyenne de la strate

Proportion correcte de frais de personnel

EBF élevé compte tenu du niveau de dépenses d'équipement

Dette réduite et très facilement remboursable

Augmentation de la fiscalité forte et injustifiée : les dépenses d'équipement auraient dû être financées par l'emprunt !

SAINT PRIEST**9,5/20**

Croissance dép. de fonctionnt	13%	-0,5
Dép. fonct / moyenne strate	-6%	0,0
Croissance dép. de personnel	12%	0,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	55%	-0,5
EBF / Recettes fonctionnement	20%	0,0
Capacité auto-financement nette	213 €	-0,5
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	16%	0,0
Dép. équipt / EBF	80%	-0,5
Croissance de la dette	-61%	1,5
Dette / EBF en années	1,1	1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	24%	-1,0

Les dépenses de fonctionnement et de personnel ont légèrement augmenté, mais elles restent inférieures à la moyenne de la strate.

Proportion de dépenses de personnel trop importante

L'excédent brut de fonctionnement est trop élevé compte tenu du faible niveau de la dette et des dépenses d'équipement réalisées

Le remboursement de la dette aurait pu être moins rapide, afin d'alléger la fiscalité.

La fiscalité a progressé deux fois plus vite que le coût de la vie. Cette augmentation n'était pas justifiée.

SAINTE FOY LES LYON**10,5/20**

Croissance dép. de fonctionnt	15%	-0,5
Dép. fonct / moyenne strate	-46%	1,5
Croissance dép. de personnel	14%	-0,5
dép. personnel / dép. fonctionnt	55%	-0,5
EBF / Recettes fonctionnement	20%	0,0
Capacité auto-financement nette	56 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	12%	0,0
Dép. équipt / EBF	58%	-1,5
Croissance de la dette	-41%	1,0
Dette / EBF en années	1,4	1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	14%	0,0

Augmentation limitée des dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel qui restent nettement inférieure à la moyenne de la strate

Forte proportion de dépenses de personnel

EBF et capacité d'auto-financement corrects mais sensiblement supérieurs aux dépenses d'équipement effectuées

Dette en forte diminution et facilement remboursable

Augmentation limitée de la fiscalité

TARARE**9/20**

Croissance dép. de fonctionnt	10%	0,0
Dép. fonct / moyenne strate	-5%	0,0
Croissance dép. de personnel	11%	0,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	45%	0,5
EBF / Recettes fonctionnement	27%	-1,5
Capacité auto-financement nette	156 €	-0,5
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	33%	0,0
Dép. équipt / EBF	144%	0,0
Croissance de la dette	-33%	1,0
Dette / EBF en années	2,7	1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	29%	-1,5

Augmentation contenue des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel qui restent inférieurs à la moyenne de la strate

Frais de personnel laissant assez de souplesse
EBF très élevé et non justifié : les dépenses d'équipement élevées auraient dû être financées par l'emprunt et non par la fiscalité

Dette en réduction et assez facile à rembourser

Augmentation fiscale importante et non justifiée

TASSIN LA DEMI LUNE**5,5/20**

Croissance dép. de fonctionnt	31%	-1,5
Dép. fonct / moyenne strate	-40%	1,5
Croissance dép. de personnel	38%	-1,5
dép. personnel / dép. fonctionnt	44%	0,5
EBF / Recettes fonctionnement	21%	-0,5
Capacité auto-financement nette	39 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	18%	0,0
Dép. équipt / EBF	88%	-0,5
Croissance de la dette	61%	-1,5
Dette / EBF en années	2,7	1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	35%	-2,0

Les dépenses de fonctionnement ont très fortement augmenté pendant cette période, elles restent cependant à un niveau très inférieur à la moyenne de la strate.

Faible proportion de frais de personnel

L'excédent brut de fonctionnement est légèrement trop élevé, compte tenu des dépenses d'équipement réalisées, qui auraient dû être financées par l'emprunt et non par la fiscalité

La dette a fortement augmenté pendant cette période, elle reste cependant à un niveau peu élevé.

Très forte augmentation de la fiscalité qui est injustifiée

VAULX en VELIN**6/20**

Croissance dép. de fonctionnt	11%	0,0
Dép. fonct / moyenne strate	22%	-1,5
Croissance dép. de personnel	11%	0,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	59%	-1,0
EBF / Recettes fonctionnement	9%	-0,5
Capacité auto-financement nette	-22 €	-0,5
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	12%	0,0
Dép. équipt / EBF	146%	0,0
Croissance de la dette	-5%	0,5
Dette / EBF en années	8,9	-1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	13%	0,0

Croissance des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel en ligne avec l'inflation, mais ces dépenses restent à un niveau nettement supérieur à la moyenne de la strate

Proportion trop forte de frais de personnel

Niveau insuffisant de l'EBF qui induit une capacité d'investissement négative ... sauf à emprunter ou à vendre des biens communaux !

Dette en légère diminution mais bien trop élevée compte tenu du faible EBF !

Fiscalité en ligne avec l'inflation

VENISSIEUX**8,5/20**

Croissance dép. de fonctionnt	8%	0,5
Dép. fonct / moyenne strate	6%	-0,5
Croissance dép. de personnel	11%	0,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	60%	-1,0
EBF / Recettes fonctionnement	17%	0,0
Capacité auto-financement nette	71 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	14%	0,0
Dép. équipt / EBF	87%	-0,5
Croissance de la dette	-11%	0,5
Dette / EBF en années	3,3	0,5
Croissance taxes Habit. + foncière	24%	-1,0

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est faible, cependant celles-ci dépassent la moyenne de la strate.

Les dépenses de personnel ont peu augmenté, mais prennent une trop grande part des frais de fonctionnement.

L'excédent brut de fonctionnement est correct, mais est supérieur aux dépenses d'équipement

La capacité d'autofinancement se trouve à un niveau acceptable.

Diminution de la dette qui reste facilement remboursable.

Forte augmentation de la fiscalité qui n'est pas justifiée

VILLEFRANCHE**7,5/20**

Croissance dép. de fonctionnt	22%	-1,0
Dép. fonct / moyenne strate	-5%	0,0
Croissance dép. de personnel	22%	-1,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	53%	-0,5
EBF / Recettes fonctionnement	21%	-0,5
Capacité auto-financement nette	127 €	0,0
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	20%	0,0
Dép. équipt / EBF	99%	-0,5
Croissance de la dette	-29%	1,0
Dette / EBF en années	2,2	1,0
Croissance taxes Habit. + foncière	25%	-1,0

Croissance forte des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel qui rejoignent la moyenne de la strate

Forte proportion de frais de personnel

Niveau trop élevé de l'EBF, les dépenses d'équipement élevées devant être financées par l'emprunt et non par la fiscalité

Le remboursement de la dette pourrait être moins rapide, afin d'alléger la fiscalité.

augmentation forte et non justifiée de la fiscalité .

VILLEURBANNE**8,5/20**

Croissance dép. de fonctionnt	19%	-1,0
Dép. fonct / moyenne strate	-40%	1,5
Croissance dép. de personnel	19%	-1,0
dép. personnel / dép. fonctionnt	54%	-0,5
EBF / Recettes fonctionnement	22%	-0,5
Capacité auto-financement nette	192 €	-0,5
Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.)	16%	0,0
Dép. équipt / EBF	73%	-1,0
Croissance de la dette	-68%	1,5
Dette / EBF en années	0,6	1,5
Croissance taxes Habit. + foncière	28%	-1,5

Croissance trop forte des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel, mais niveaux de dépenses encore inférieurs à la moyenne de la strate

Proportion de dépenses de personnel à réduire

EBF trop important et non justifié compte tenu du niveau de dépenses d'équipement

Dette réduite et très facilement remboursable

Fiscalité en forte augmentation sans justification financière.

Voici une liste de questions que nous vous proposons de poser aux différents candidats de votre commune. Les réponses obtenues permettront de vous faire une idée sur la volonté des candidats de mettre en place une gestion efficace.

Questionnaire aux candidats-Maire

- 1- Les taux des prélèvements obligatoires étant appelés à baisser en France de même que le déficit public, êtes-vous d'accord pour que votre commune participe pendant votre mandature à cet effort ?**
- 2- Cet effort doit-il se faire, selon vous, par la baisse de la fiscalité locale (TF et TH) ou par la baisse des aides de l'Etat ou les deux conjointement ?**
- 3- Sur quels éléments portera principalement votre effort de réduction des dépenses (subventions, frais de personnel, moyens généraux, équipements, ...) ?**
- 4- La fusion de communes, pour diminuer les charges, vous semble-t-elle plus efficace que les groupements pratiqués actuellement ?**
- 5- Mettrez-vous en œuvre un contrôle strict des dépenses de fonctionnement, notamment par la limitation des frais de personnel due aux gains de productivité attendus?**
- 6- Les subventions aux associations étant importantes en valeur et en nombre, envisagez-vous de limiter leur montant de façon à mobiliser l'association, en vue de générer par elle-même la majorité de ses recettes ?**
- 7- Conditionnerez-vous systématiquement le renouvellement des subventions à l'atteinte des objectifs que vous aurez fixés et à la fourniture de leurs comptes et rapports de gestion?**
- 8- Ferez-vous figurer dans votre programme électoral une liste détaillée et chiffrée des investissements que vous estimez prioritaires, avec leur mode de financement ?**
- 9- Approuvez-vous le principe de réserver le recours à l'emprunt, à défaut d'autofinancement, aux seules nouvelles dépenses d'équipements indispensables ?**
- 10- Toute convention de « Partenariat Public / Privé » (a) engageant par principe la collectivité sur une très longue période doit-elle faire l'objet, selon vous, d'un référendum local au préalable ?**
- 11- Comment réagiriez-vous si l'Etat décidait de supprimer ou de réduire dans votre commune un service public tel que Hôpital, Tribunal, bureau de poste, perception, etc...? Prendriez-vous systématiquement la défense du service public et de l'emploi local ?**
- 12- Cumul des mandats : estimez-vous que, pour un Maire, exercer plusieurs mandats électifs ne nuit pas à la qualité de sa gestion ?**
- 13- Combien d'heures comptez-vous consacrer chaque semaine à l'exercice de votre mandat de maire ?**

(a) il s'agit d'un contrat de construction ou de rénovation d'un bien (exemple Eclairage Public) y compris la gestion et la maintenance, financé par l'entreprise et en contrepartie celle-ci touche une redevance sur 15 ou 20 ans.

Le nombre de communes et de candidats du Rhône étant trop nombreux pour adresser ce questionnaire à chacun, nous avons décidé de l'adresser seulement aux principaux candidats des 6 communes où CANOL a le plus d'adhérents, c'est-à-dire Lyon, Villeurbanne, Caluire, Sainte-Foy-les-Lyon, Ecully et Tarare.

Ces questionnaires sont déjà partis. Nous leur avons demandé de nous répondre avant les élections ... et **nous nous engageons à publier la réponse des candidats élus de ces 6 villes sur notre site internet afin que tout le monde puisse vérifier que le « maire-élu » tient bien les engagements qu'il a exprimés en tant que « candidat-maire ».**

Nous avons complété ce questionnaire en demandant aux candidats comment ils proposent de régler les problèmes de gestion constatés dans ce bulletin.

Conclusions

Quels sont les principaux défauts constatés lors de l'examen de la gestion des villes du Rhône de plus de 10.000 habitants ?

1. Une augmentation des dépenses de fonctionnement et de frais de personnel bien supérieure à l'inflation et à la croissance du Produit Intérieur Brut de la France (PIB),
2. Une part trop importante des dépenses de fonctionnement consacrée aux frais du personnel, qui ne permet plus aucune souplesse de gestion,
3. Un excédent brut de fonctionnement (EBF) trop important, révélant des recettes supérieures aux besoins, qui met en évidence des possibilités de baisse de la fiscalité,
4. Un financement des nouveaux équipements, non par l'emprunt, mais par la fiscalité,
5. Une augmentation de la fiscalité injustifiée, servant soit à rembourser une dette déjà faible, soit à faire des investissements qui devraient être financés par l'emprunt,
6. une fiscalité beaucoup plus importante dans les villes du Grand Lyon que dans celles du reste du Rhône,
7. Assez rarement, une dette en augmentation malgré des difficultés rencontrées pour la rembourser.
8. Assez rarement également, un EBF insuffisant pour faire face aux besoins minimum d'entretien des équipements.

C'est la combinaison de ces défauts, à des degrés divers, ou leur absence, qui donne les résultats ci-joint.

Il appartiendra aux nouveaux élus de relever le défi et de prendre les mesures pour rétablir un équilibre cohérent des dépenses et recettes ... en gardant à l'esprit que toutes les collectivités doivent participer aux réductions de la dette et du déficit de l'Etat français.

Le Courrier de CANOL pour les Contribuables du Lyonnais

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901. Sa parution est de 5 numéros par an.

Le prix au numéro est de 4 € et l'abonnement annuel de 20 €.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : en cours d'inscription

Aidez-nous !

BULLETIN D'ADHESION 2008 à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

34

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 20 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2008.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.